

# PROFESSION BANLIERE

## LE VOLET EMPLOI DE LA LOI DE COHÉSION SOCIALE

17 février 2005



**les après-midi**

17 FÉVRIER 2005

Bernard Godel  
est chargé  
de recherche CNRS  
au Centre  
d'Études de l'emploi

### Le volet emploi de la loi de cohésion sociale

**BERNARD GOMEL**

« On peut concevoir, en théorie, des relations du travail où chaque salarié négocie avec son employeur son salaire personnel en fonction de toutes les caractéristiques de son poste [...] Le seul problème de cette vision libérale utopique est l'oubli du caractère asymétrique de cette relation : d'un côté, un salarié individuel, de l'autre, une personne morale qui gère des dizaines, des centaines, des milliers, etc., de relations similaires [...] On ne voit pas ce qui a changé dans les économies actuelles qui pourrait redonner du lustre à cette utopie des premiers décrets de l'industrialisation. »

Olivier Faureaux,  
professeur  
de sciences économiques  
à l'université de Paris 8,  
14 février 2005

#### PRÉAMBULE

La loi de programmation pour la cohésion sociale, dite loi de cohésion sociale, est parue au Journal officiel du 19 janvier 2005. Elle a trois volets :

- l'emploi : « Mobilisation pour l'emploi » ;
- le logement : « Dispositions en faveur du logement » ;
- l'égalité des chances : « Promotion de l'égalité des chances ».

Les 62 décrets d'application (22 décrets simples et 40 décrets en Conseil d'État) doivent paraître rapidement selon le calendrier annoncé par le ministre. Par ailleurs, les préfets doivent recevoir d'ici la fin février 2005 la circulaire concernant l'augmentation des postes aidés dans les entreprises d'insertion (dont les crédits budgétaires sont inscrits en loi de finances pour 2005). De même, le cahier des charges des maisons de l'emploi est pratiquement prêt et un appel à candidatures doit être lancé ; l'objectif est de labelliser 60 maisons de l'emploi avant la fin juin 2005.

Dans le volet emploi de la loi, c'est certainement la réforme des règles du licenciement économique qui a donné lieu aux débats politiques les plus vifs. Cette réforme ne faisait pas partie du projet de loi initial. Les partenaires sociaux devaient s'accorder sur l'accompagnement social des restructurations, après la suspension de certains articles de la loi de modernisation sociale, en janvier 2002, un an après qu'elle aura été votée. L'échec des négociations a



## Avec la contribution de : Bernard GOMEL Téléchargeable

### Sommaire

- Préambule
- Les bénéficiaires des minima sociaux : RMI, allocation spécifiques de solidarité (ASS) et allocation parent isolé (API)
- Une relance des ambitions de la politique de l'emploi ?
- Vaincre le chômage ? Ou vaincre la peur du chômage ?

12 pages.

- **Emplacement** : Accueil > Publications et Ressources > Les publications de Profession Banlieue > Les Après-midi >

- Adresse de cet article :

<https://www.professionbanlieue.org/Le-volet-emploi-de-la-loi-de-cohesion-sociale>